REUNION DE CONSEIL DU 20/04/2018

Absente  : Mme Sabine ALLAIN, Mme Cathy AUBERT.

Excusés  : M. Mathieu RUBBEN a donné procuration à M. Gérard VAUCHEL.

M. David BEGEL a donné procuration à M. Cédric LALEVEE.

M. Benoît MOUHAT retenu, rejoindra la séance en cours.

La séance est ouverte à 20h40 par M. le Maire.

M. Gérard VAUCHEL est secrétaire de séance conformément à la décision prise pour la durée du mandat.

Lecture et signature du PV de la réunion de conseil du 09/03/2018.

1 Travaux école :

Le conseil accepte à l’unanimité des votants soit 12 voix le devis de la SARL Philippe COLIN à hauteur de 2893,00 € HT pour la rénovation des peintures de deux salles de classe.

Après visite par deux adjoints des travaux réalisés à l’école de Le Tholy, le conseil accepte à l’unanimité des votants soit 12 voix le devis de l’entreprise Raynald DEMANGE pour l’isolation phonique en plafond de ces deux classes et la rénovation de leur éclairage par des pavés à LED intégrés.

M. Benoît MOUHAT rejoint la séance à 21h.

2 Renforcement électricité à la Bisoire :

La commune est informée par le SMEDEV de prochains travaux de renforcement du réseau électrique sur le secteur de la Bisoire. Ces travaux sont pris en charge en totalité par le SMEDEV et n’occasionneront aucune participation financière de la commune. Le conseil prend acte de cette information.

3 Compétence éclairage public :

Le conseil approuve par 13 voix le maintien à l’échelon de la commune de la compétence en matière d’éclairage public, estimant que le paiement « à l’acte » des factures se révèle à terme moins onéreux que les deux propositions de délégation de compétence (compétence « investissement et entretien » ou « entretien seul » reçues en Mairie.

4 Questions diverses :

A \_ L’obtention du certificat de signature électronique rendue nécessaire par la dématérialisation, coûte environ 15 € de capital social initial. Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 13 voix une délibération modificative du budget primitif de 16 € sur la ligne appropriée pour payer cette part sociale en investissement.

B \_ Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 13 voix l’octroi d’une subvention exceptionnelle de 50 € à l’Amicale du Maquis du Haut du Bois pour l’édition de 200 exemplaires d’un recueil de manuscrits de maquisards destinés aux collectivités locales et aux particuliers.

D – Le dossier de demande d’amendes de police pour la mise en place des radars pédagogiques est réputé complet.

E \_ La commune a reçu des offres d’achat des parcelles F17 et F18 de 2,76 Ha.

F \_ Les ventes de coupes de bois du premier trimestre sur les parcelles 21 et 59 ont rapporté environ 19000 € à la commune.

G \_ Suite aux diverses dégradations constatées sur des chemins communaux, la commune devrait prendre un arrêté rendant obligatoire une déclaration de chantier avant le début des travaux par les entreprises.

H \_ Mme Carole DUBY en congé maternité reprendra le travail fin Août 2018

I \_ Le projet d’utilisation du presbytère évoqué lors du dernier conseil avance. Une évaluation du bâtiment sera prochainement effectuée dans ce cadre.

J \_ Suite à la délibération actant le retour à la semaine scolaire de 4 jours, la commune envisage un mercredi « récréatif » par mois avec des intervenants sur le modèle des ex NAP, et un second mercredi en garderie pure. Encore à l’étude, la possibilité d’un jeudi par mois avec activités NAP en garderie sera également proposée aux familles.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.